



REGARDS



ET SI ON PARLAIT DE CE QUI VOUS INTERESSE ?

Depuis le 2 février dernier, ou plus d'un agent sur trois était en grève dans le département, le mécontentement des agents du département n'a pas fléchi. Le recensement des dysfonctionnement, des hausses de charge et les reculs du service public que nous rendons au quotidien, effectué en début d'année n'émeut pas notre direction. Elle « fait le job », gérant la pénurie au quotidien. Les vraies questions restent toujours sans réponse : Combien d'agents devront-ils faire une demande de mutation suite à la suppression de leur poste ? Comment pourront fonctionner des services ou le peu d'emplois subsistant ne sont pas pourvus en totalité ? En bref, la CGT continuera à mettre la direction devant ses responsabilités sur la question de l'emploi. Mais pas seulement : Nous exigeons aussi des réponses sur l'avenir de la publicité foncière, de l'enregistrement, de la fiscalité immobilière. Nous voulons savoir quel est l'avenir du cadastre dans notre département. Ou en sont aujourd'hui les conciliabules avec le préfet sur la réforme territoriale ? Est-ce un pur hasard si la trésorerie de Gordes connaît un déficit de 2 agents sur un effectif total de quatre ? Comment la politique immobilière de l'Etat est elle mise en musique en Vaucluse ?

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques a demandé la réunion d'un Comité Technique Local pour faire le point sur ces questions. Ces réponses, la direction vous les doit, la CGT les exigera, sans relâche.

LA PAIERIE DEPARTEMENTALE : UN ETAT DANS L'ETAT ?

Certains ont du mal à digérer la fusion. Parfois à juste titre, pour les agents qui ont l'impression de se faire « bouffer » et imposer des règles du seul fait d'être minoritaire. Pour certains comptables, véritables potentats locaux qui avaient l'habitude de faire la pluie et le beau temps dans leur service, sinon dans le département, la pilule semble aussi avoir du mal à passer. Le payeur départemental est un habitué de ces colonnes. Sa désinvolture à l'égard des règles d'hygiène et de sécurité est bien connue. N'a-t-il pas récemment suggéré à la chargée de prévention qui le relançait pour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels de le rédiger elle-même ? Nous connaissons également son habitude de « faire son marché » lors des CAPL d'affectation. Plus grave, tout le monde le sait, personne ne le dit : un agent du conseil général travaille à plein temps à la paie sur des tâches de recouvrement dont sont déchargés certains collègues sous statut. La coupe est déjà bien pleine mais elle a débordé récemment suite à la CAPL d'affectation des agents et contrôleurs affectés au 1^{er} avril. Suite à l'intervention des représentants du personnel, le projet de la direction a été modifié et un agent déjà en poste sur le département a été nommé en lieu et place d'un collègue venant de l'extérieur. Il se trouve que la personne finalement affectée se trouve en situation de handicap. Comme de coutume, il se présente à son nouveau chef de service. Ce dernier, avec la complicité de son adjoint lui dresse alors un tableau apocalyptique de son prochain cadre de travail, sous entendant qu'il est incompatible avec sa situation. Il lui déclare qu'en cas de difficulté, il ne lui apportera aucun soutien et que sa venue à la paie résulte d'un « complot syndical ». bref, il tente de le dissuader de venir et le pousse à refuser l'affectation.

Au moment où tous les agents de la direction suivent une formation sur les discriminations, en voici une belle illustration !

Heureusement, et suite à l'intervention conjointe des syndicats du département, la situation a été réglée et monsieur Badoc rappelé à ses devoirs déontologiques. Il faut dire que nous tenons là un genre de spécialiste puisqu'il pratique au quotidien une autre forme de discrimination, syndicale cette fois, à l'encontre d'un militant local de la CGT.

En conclusion, et sans en tirer de leçons définitives, nous vous livrons l'épilogue de cette triste histoire. C'est finalement notre militant qui s'est fait taper sur les doigts par la direction pour un courriel soi-disant intempestif envoyé sous le coup de la colère après une énième brimade intervenue, comme par hasard, l'après midi de l'audience syndicale à la direction. Dans le même temps, le DDFIP, par l'intermédiaire de monsieur Navagas faisait savoir à une collègue mécontente d'avoir été changée de poste pendant un arrêt maladie, qu'il refusait de la recevoir.

La CGT sera désormais de la plus grande vigilance sur ce dossier et sur la situation à la paie départementale et n'hésitera pas à utiliser tous les recours, internes ou externes.



Politique immobilière de l'Etat, on concentre !

municipale d'Avignon, prévue pour le début de l'année prochaine inquiète les agents concernés. A juste titre, puisqu'elle correspond à la nouvelle conception de l'Etat propriétaire, avatar de la RGPP. Nous y reviendrons plus longuement dans un prochain numéro car cela va impacter de plus en plus nos conditions de vie au travail. Pour la faire courte, tout déménagement doit être l'occasion de réduire au minimum l'espace de travail pour

arriver aux fameux douze mètres carrés par agent, archives, salles de réunions et matériel compris. On emballe le tout avec des groupes de travail et des ergonomes et le tour est joué !

Il est à noter d'ailleurs que les organisations syndicales ne sont plus conviées aux groupes de travail sur ces sujets, notamment ceux qui, en ce moment préoccupent nos collègues de la paie et de la trésorerie municipale d'Avignon. Seule la mobilisation peut empêcher les abus générés par cette politique désastreuse.

SIP -CDIF : WHAT ELSE ?

La direction générale a réouvert en ce mois de mars un cycle de discussion sur l'avenir des CDIF , Dans son document préparatoire ,elle ouvrait 3 questions pour sortir du gel de la fusion , mais aussi pour avancer compte tenu des résultats peu probants de cdi-cdif (fusillé en 2008 par un rapport de la MEL resté secret) :

1) **le maintien de la situation actuelle** avec le fait que le fonctionnement de l'administration n'a pas été bouleversé par cette double organisation , mais avec l'inconvénient qu'aujourd'hui beaucoup de monde (en outre les directeurs, les rapports IGF et cour des comptes) poussent à un changement

2) **le retour en arrière** .

les arguments techniques portant aussi bien sur le pour que le contre seront vite balayés en séance , concernant que dans les faits le retour en arrière est impossible (les agents ne veulent pas , les emplois ne sont plus là , les contribuables ne comprendraient pas la disparition de l'interlocuteur unique, etc..)

3) **la poursuite du rapprochement**

Avantage d'unifier sur tout le territoire mais les CDI sont devenus SIP et les modes d'organisations ont changé (passer de polyvalence à la DGI à respect des métiers à la DGFIP = notions contradictoires)

Très vite nous avons précisé que pour nous ce cycle de GT devait avoir pour ambition non de regarder en arrière et d'utiliser des méthodes déjà expérimentées et contestées mais d'aller vers une réflexion qui dépasse CDI-CDIF pour aller vers une organisation du service public fiscal et foncier qui réponde à la fois aux besoins des usagers , couvre le champ géographique et maintienne une technicité cadastrale propre.

Réponse de l'administration :

La fusion CDI/CDIF aura été un sujet de forte opposition, personne ne pourra le nier. En 2008, la fusion CDI/CDIF a été gelée, mais d'autres aspects, tels que la mise en place des pôles n'ont pas été impactés par cette décision.

Aujourd'hui, tous les paramètres ont changé ; en effet, les points essentiels que sous-tendait une telle réforme (polyvalence) n'ont plus cours, puisque nous sommes dans une logique aujourd'hui de respect des métiers.

Maintenant, il faut trouver le moyen de sortir de la meilleure des façons pour tous de cette impasse ; les fiches remises lors de ce groupe de travail traduisent l'état d'esprit de la DG (humilité= mot de la DG). Toutes les options sont donc ouvertes : statu quo, recul pur et simple, ou poursuite, avec tous les aléas et difficultés qu'un de ces choix pourrait emporter.

M FENET a rappelé aussi qu'il existait de toute manière au moins un CDIF au chef lieu de chaque département.

Au fur et à mesure du débat, il s'est éloigné des fiches pour aller vers une réflexion autour des missions.

Les idées mises sur la table :

- Certaines missions du cadastre (accueil, changement d'adresse, réponses simples) peuvent être du ressort du SIP

- Les questions techniques (évaluation, contentieux, réception spécifique) doivent rester dans la zone cadastre.

- En même temps, en matière de cadastre il est difficile de rompre la chaîne de traitement d'une question (même " lambda) qui relève d'une logique de traitement linéaire.

Mr FENET confirme donc que la fusion CDI-CDIF, c'est fini en tant que tel. Nous allons passer à autre chose et il nous propose de le définir dans les prochains groupes de travail.

Appréciation sur ce qui se prépare :

Des différents propos évoqués en séance, il apparaît les contours suivant du projet de la DG :

- La création d'un cadastre à chaque chef lieu du département uniquement
- La création d'un front-office (géré par le SIP) et d'un back-office départemental (géré par le cadastre unique)
- La création de pôles habitation (PELH) en plus des PELP (au cadastre ou au SIE) et des PTGC

Tout en continuant les discussions , 2 éléments clés doivent pour nous être la base de la nouvelle donne :

- Maintien des CDIF sur toutes les résidences où ils existent encore.
- Maintien des services cadastres et non multiplications des pôles

Certains de nos adhérents ont été choqués de la prise de position du secrétaire confédéral de la CGT, Bernard thibault, appelant à faire barrage à l'élection de Nicolas Sarkozy lors de **l'élection présidentielle**. La CGT, surtout dans la période récente, a défendu le strict cloisonnement entre les sphères syndicales et politiques. Mais des dispositions prises lors du dernier quinquennat et certaines annonces du candidat-président constituent une attaque frontale contre les syndicats en général et la CGT en particulier. Quand il promeut des référendums populaires pour passer au dessus des « pesanteurs des corps intermédiaires » qui croyez-vous qu'il vise ?

Quand il traite de voyous des syndicalistes d'ARCELOR venus légitimement lui demander des comptes, la cible est claire. On peut être d'accord ou pas avec la prise de position de notre premier secrétaire mais elle ne manque ni d'argument ni de pertinence.

Quand Mr Dany précède la cour des comptes : Incroyable ! alors même que la cour des comptes vient de publier un rapport stigmatisant les résultats de la DGFIP en matière d'accueil , de téléphones et courriers , le responsable du SIP de Carpentras avait déjà tout vu et tout compris! En épluchant les statistiques de téléphone par agent (% d'appels aboutis , non aboutis, etc) et en les donnant à tel ou tel agent , il pointe du doigt l'incurie de l'administration en la matière. Et risque de monter du même coup les agents les uns contre les autres (sans que chacun ne sache à quoi le résultat de l'autre est dû, absences, réception, etc) . Un tel chef de service (qui avait déjà compris que la cafetière était sujet de baisse de productivité) ne devrait pas rester longtemps ici . Pourquoi ne partirait il pas pour la cour des comptestout de suite !

Retour sur un certain 2 février : en cette froide matinée, nous mettons en place le dispositif destiné à interpeller le public sur notre action. Pour installer des thermos de café et quelques gobelets, nous avons descendu de notre local une vieille table en formica de récupération. Monsieur NON, notre directeur des ressources humaines, fonde alors sur nous en nous sommant de lui indiquer la provenance de ce meuble, qu'il suppose administratif. Il repartira piteusement sous les ricanements des militants présents.

La saison des **entretiens d'évaluation** se termine et on en apprend de belles par ceux qui y assistent. Ainsi, un responsable de service nouvellement installé a suggéré à plusieurs de ses agents de réfléchir à l'intérêt qu'ils (ou elles) trouveraient à mettre un terme à leur temps partiel. Il faut oser !

Vendredi 24 février 2012, au soir, un vérificateur de la Direction du contrôle fiscal Sud -Est a été assassiné devant son domicile près d'Aubagne. Ce **crime lâche et odieux** a bouleversé tous ses collègues. Les syndicats (CGT, Ussst et FO) ont été reçus en urgence dès le lundi matin 27 février par les Directeurs locaux. Le Directeur Général, M. Parini, venu spécialement de Paris le lendemain matin et a accordé une audience aux syndicats. Il s'est dit choqué et très attentif à cet événement et à ses conséquences et a précisé qu'aucune piste n'était écartée ni privilégiée. Il a assuré qu'il était conscient que le métier de vérificateur était un métier difficile et soumis à des risques. Il a promis qu'il les tiendrait informés des orientations de l'enquête.

Face à l'extrême gravité des faits, la CGT a insisté pour que l'enquête aboutisse au plus vite afin de retrouver leurs auteurs et demandé que toutes les mesures appropriées soient prises afin d'assurer la protection des agents. Malheureusement, il a fallu que la CGT insiste et intervienne au plus haut niveau pour obtenir l'application d'un certain nombre de mesures concrètes visant notamment à la protection rapprochée de certains agents se sentant en danger.

Face à cette situation, les collègues des brigades de Marseille ont fait part de leurs inquiétudes et ont décidé d'utiliser leur droit de retrait sur certains dossiers considérés sensibles, ce qui a été accepté par la direction qui a décidé de réunir l'ensemble des agents de Marseille le 27 mars pour évoquer la situation.

Pour l'avenir, la CGT a également demandé à la Direction Générale qu'un groupe de travail soit mis en place afin d'étudier les conditions particulières de travail des vérificateurs pour limiter au maximum les risques encourus.



CGT FINANCES PUBLIQUES 84
 Messages: cgt.ddfip84@finances.gouv.fr
 Site : www.cgt84-finances-publiques.fr